

**GRET**

Groupe de recherche et  
d'échanges technologiques



# **Impacts de l'Accord de partenariat économique UE – Afrique de l'Ouest**

**Note synthétique**

---

*Version définitive*

Benoît Fauchaux  
Bénédicte Hermelin  
Julieta Medina

Décembre 2005

**GRET**

Groupe de recherche et d'échanges technologiques  
211-213 rue La Fayette 75010 Paris, France  
Tél. : 33 (0)1 40 05 61 61 - Fax : 33 (0)1 40 05 61 10  
gret@gret.org - <http://www.gret.org>

# Table des matières

<b>LISTE DES SIGLES UTILISÉS</b>	<b>5</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>7</b>
<b>I. METHODOLOGIE</b>	<b>8</b>
1. Une diversité d'études	8
1.1 Une diversité de commanditaires	8
1.2 Des objets d'étude différents	8
1.3 Hypothèses et modèles	9
2. Méthodologie retenue	9
<b>II. LES RELATIONS COMMERCIALES UE - CEDEAO</b>	<b>10</b>
1. Les relations commerciales UE-ACP	10
1.1 Le régime de Lomé	10
1.2 Les Accords de Partenariat Economique	10
1.3 Le système de préférences généralisées de l'UE	11
2. Deux régions de niveau de développement extrêmement différent	11
2.1 L'agriculture en Afrique de l'ouest : importance sociale, économique et commerciale	11
2.2 Union Européenne : rester compétitif et protéger l'environnement	13
2.3 Les échanges entre l'UE et la CEDEAO : matières premières contre produits manufacturés	14
<b>III. L'INTÉGRATION RÉGIONALE EN AFRIQUE DE L'OUEST, PREMIÈRE ÉTAPE DE L'APE</b>	<b>15</b>
1. L'UEMOA et la CEDEAO	15
2. La mise en place du TEC	16
<b>IV. LES PRINCIPAUX RÉSULTATS</b>	<b>17</b>
1. Intégration régionale	17
1.1 Les ressources fiscales vont baisser	17
1.2 Les conséquences positives de la baisse de la protection douanière	18
1.3 Un plus grand marché : des économies d'échelle, leurre ou réelle chance ?	18
2. L'ouverture du marché AO aux produits UE : peu de conséquences positives	19
2.1 La suppression des droits de douane sur les importations d'origine européenne : perte de moyens pour les États	19

2.2	Augmentation des importations européennes et concurrence accrue sur la production locale	19
2.3	La libéralisation rapide unanimement déconseillée	22
3.L'accès au marché de l'UE		22
3.1	Peu de nouvelles opportunités pour les PMA	23
3.2	Intérêt pour les non PMA, si les obstacles non tarifaires sont levés	23
3.3	La baisse des tarifs n'assurent pas l'entrée effective des produits	23
3.4	Comment exporter de nouveaux produits ?	24
3.5	Risque de déséquilibre régional et d'exploitation non durable des ressources naturelles	24
V.	<b>LES RECOMMANDATIONS</b>	<b>25</b>
1.	Renforcer les capacités politiques et productives	25
1.1	Les capacités des Etats	25
1.2	Renforcer la CEDEAO	25
1.3	Pour un système de contrôle des APE basé sur des repères développementaux	26
1.4	Appuyer les secteurs économiques porteurs ou vitaux	26
1.5	Développer les exportations pour tirer partie d'un meilleur accès au marché européen	27
2.	Compenser les pertes douanières	27
3.	Un volet commercial qui favorise l'agriculture et développe les exportations	27
3.1	Ouverture des marchés ouest-africains : exclure certains produits et différencier le rythme	27
4.	Quel est le meilleur scénario APE pour le développement de l'Afrique de l'ouest ?	28
VI.	<b>BIBLIOGRAPHIE</b>	<b>30</b>
1.1	Etudes d'impact APE	30
1.2	Bibliographie complémentaire	32
	<b>ANNEXES</b>	<b>33</b>

## Liste des sigles utilisés

ACP	Afrique Caraïbes Pacifique
APE	Accord de partenariat économique
AsA	Accord sur l'Agriculture
BM	Banque mondiale
BAD	Banque africaine de développement
BC	Balance courante
BCEAO	Banque centrale des Etats d'Afrique de l'Ouest
BM	Banque Mondiale
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CER	Communautés économiques régionales
CIPV	Convention internationale pour la protection des végétaux
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
FMI	Fonds monétaire international
GATT	Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce
IFI	Institutions financières internationales
LMR	Limite maximum de résidus
NEPAD	Nouveau partenariat économique pour l'Afrique
OAV	Office alimentaire et vétérinaire
OCM	Organisation commune de marché
OIE	Office international des épizooties
OMC	Organisation mondiale du Commerce
PDDAA	Plan détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
PIB	Produit intérieur brut
PMA	Pays les moins avancés
PRSA	Programme régional de sécurité alimentaire
PVD	Pays en voie de développement
RCA	République Centrafricaine
RGE	République de Guinée équatoriale
SH	Système harmonisé

SPG	Système de préférences généralisées
SPS	Sanitaire et phytosanitaire
STP	Sao Tomé et Principe
TEC	Tarif extérieur commun
TCA	Taxe sur le chiffre d'affaires
TVA	Taxe sur la valeur ajoutée
UA	Union africaine
UDE	Union douanière équatoriale
UDEAC	Union douanière et économique de l'Afrique Centrale
UE	Union européenne
UEMOA	Union économique et monétaire Ouest-Africaine

## INTRODUCTION

---

La signature de l'Accord de Cotonou entre les pays ACP et l'Union européenne a instauré une profonde modification des relations commerciales entre les deux zones, via la mise en place d'Accords de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et les régions ACP. Au-delà d'un simple accord commercial, les APE ont pour objectif le renforcement des intégrations régionales afin de contribuer au développement durable des pays ACP.

L'ensemble CEDEAO (Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest) et Mauritanie forme la région Afrique de l'Ouest pour la signature d'un APE. Pour préparer sa mise en œuvre, de nombreuses études d'impacts ont été réalisées. Des études d'impact sur le développement durable commanditées par l'Union Européenne, aux études pays financés par l'Unité de Gestion de Projet, en passant par celles produites par la CEDEAO, par des organisations internationales ou par des Organisations Non Gouvernementales, pas moins de vingt études ont été publiées entre 2002 et 2005.

Ces différents travaux diffèrent selon leur zone d'étude (pays ou région), le secteur économique étudié, la dimension du développement privilégiée (économique, sociale ou environnementale), la méthodologie utilisée. Les principaux résultats et les recommandations en découlant sont parfois convergents, parfois divergents, rendant difficile la formation de l'avis du lecteur. Cette synthèse bibliographique a pour objectif de fournir un panorama des différentes études d'impacts publiés sur l'APE entre l'UE et la CEDEAO - Mauritanie, afin de faciliter le positionnement des acteurs dans la phase de négociation.

Dans un premier temps, nous exposerons la variété des études et la méthodologie suivie pour les synthétiser. Dans une deuxième partie, nous dresserons le contexte des négociations et des relations commerciales entre l'Union Européenne et l'Afrique de l'ouest. En troisième partie nous exposerons les principaux résultats de ces études, en faisant apparaître les divergences et les convergences. Enfin, dans la quatrième partie nous présenterons les différentes recommandations des auteurs.

## I. METHODOLOGIE

---

### 1. Une diversité d'études

De nombreuses études ont été publiées sur l'impact potentiel de l'APE en cours de négociation entre l'Afrique de l'Ouest et l'Union Européenne. Une sélection de vingt études a été retenue que l'on peut différencier de différentes manières : par les institutions qui les ont commanditées et financées, leur portée géographique, le secteur étudié et leur méthodologie.

#### 1.1 Une diversité de commanditaires

La littérature sur l'APE UE/Afrique de l'Ouest est marquée par la diversité des commanditaires. Ainsi, parmi les groupes d'Etats impliqués dans la négociation, la CEDEAO et l'UEMOA (Union Economique et Monétaire Ouest Africaine) ont fait réaliser des études. Plusieurs Etats (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Guinée, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Togo) ont aussi été commanditaires d'études d'impact d'un APE sur leurs économies nationales respectives. La plupart de ces travaux ont été financés par l'Unité de Gestion de Projet<sup>1</sup> du Secrétariat ACP, mais ne sont pas toutes finalisées ou disponibles. Enfin la Commission Européenne a commandité plusieurs études d'impact sur le développement durable. Nous avons de plus retenu quatre études financées par des Organisations Non Gouvernementales (la Friedrich-Ebert-Stiftung, APRODEV-ICTSD, Eurostep, Action Aid) et deux par des organisations intergouvernementales, le South Centre et l'UNECA (United Nations Economic Commission for Africa).

La portée géographique des études concerne les ACP, l'Afrique entière, la CEDEAO et la Mauritanie, ou bien un seul Etat.

#### 1.2 Des objets d'étude différents

La plupart des études portent sur l'impact économique d'un APE, quelquefois en focalisant sur un secteur précis, l'agriculture ou les biens manufacturés par exemple. Certaines cependant portent sur l'impact de la politique commerciale sur les finances des Etats, tandis que d'autres évaluent la compatibilité des politiques commerciales des Etats avec le processus d'intégration. Enfin, on trouve dans la littérature sur le sujet des travaux d'un nouveau type : les études d'impact sur le développement durable. Elles ont pour caractéristique d'étudier l'impact d'un APE sur le plan social, environnemental et économique, et ce sur toute la région de l'Afrique de l'Ouest.

---

<sup>1</sup> L'Unité de Gestion de Projet (UGP) a été établie par le Secrétariat ACP et la Commission Européenne pour gérer un projet de 20 millions d'euros cherchant à renforcer les capacités de négociation commerciale des groupements économiques régionaux et des pays ACP. L'UGP est devenue active le 1<sup>er</sup> juillet 2002.

<http://www.euacpepa.org/index.html?language=fr>

De plus, dans un même secteur, on trouvera des différences d'approche quant aux acteurs étudiés : certaines mettront l'accent sur les Etats, au travers des conséquences budgétaires, d'autres sur la population agricole, d'autres encore sur les consommateurs urbains, deux populations sensibles pour des raisons différentes à la question des prix agricoles...

### **1.3 Hypothèses et modèles**

Quel que soit le secteur et le type d'acteur étudié, ces études d'impact se basent sur des hypothèses et sur des modèles. Dans les hypothèses importantes pour ce genre de travail, celles portant sur les scénarii de libéralisation sont sans doute les plus prépondérantes. On trouvera sur ce plan deux grands types de scénarii :

- ▷ le premier postule que la libéralisation sera totale et rapide,
- ▷ l'autre se base sur une libéralisation asymétrique (en général 80% des flux de l'UE vers l'Afrique de l'Ouest et 100% des flux inverses).

L'étude des conséquences de ces deux scénarii sera aussi influencée par des hypothèses sur le fonctionnement des acteurs, notamment sur les répercussions et les réactions aux variations de prix.

Enfin, la plupart des études ont comme point commun d'avoir cherché à modéliser l'impact d'un APE sur une variable économique : par exemple les recettes des Etats (Busse et al. 2004) ou encore les importations de différents produits (Faivre et al. 2004, PWC et al. 2005). Les outils mathématiques utilisés varient là encore d'une étude à l'autre, rendant difficiles les comparaisons de résultats dont la portée est limitée par l'hétérogénéité et la fréquente absence de données économiques. C'est pourquoi les auteurs de ces études ont le plus souvent fait le choix de ne pas se limiter à des projections mathématiques et ont fait appel à des études de cas ou à l'opinion d'experts.

## **2. Méthodologie retenue**

### **■ Bibliographie**

La première étape a consisté en un recensement puis une sélection des différents travaux existant sur le sujet. Nous avons ensuite pu réaliser une typologie des études, présentée plus haut.

### **■ Identification des principaux résultats**

L'étude approfondie de ces différents travaux a permis de dégager les principaux résultats, en les classant selon les trois grandes mesures commerciales de l'APE : l'intégration régionale, l'ouverture de l'Afrique de l'Ouest aux produits européens et enfin l'accès au marché européen. Pendant cette phase, nous avons repéré les principaux impacts supposés ainsi que les recommandations faites par les auteurs.

### **■ Convergence/divergence sur l'impact**

Après ce premier repérage des résultats, nous avons identifié les points de convergence et de divergence entre les différents auteurs.

## ■ Synthèse des principales recommandations

Enfin, nous avons effectué le même travail sur les recommandations faites par les auteurs.

## II. LES RELATIONS COMMERCIALES UE - CEDEAO

---

### 1. Les relations commerciales UE-ACP

#### 1.1 Le régime de Lomé

Jusqu'en juin 2000, les relations commerciales entre l'Union européenne et les pays ACP étaient basées sur un système de préférences non réciproques pour la plupart des produits industriels et agricoles, régi par les successives Conventions de Lomé. 93% des produits ACP rentraient librement sur le marché européen.

Les produits agricoles rentrant en concurrence avec des productions européennes avaient une entrée restreinte par des quotas d'importation ou par des droits de douane.

Malgré ce régime préférentiel, la part de marché des pays ACP sur le marché européen est passée de 6,7% en 1976 à 2,8% en 1996, et les exportations sont demeurées concentrées sur seulement dix produits.

La capacité productive du secteur industriel ACP est limitée en quantité et en qualité, aussi les exportations ACP sont essentiellement le fait de matières premières agricoles, dont la part dans le commerce mondial ne fait que baisser. Les normes européennes se sont durcies et les préférences commerciales se sont érodées.

De plus le bilan négatif des protocoles doit être nuancé. En effet nul ne peut dire quels seraient les résultats aujourd'hui en l'absence d'un tel régime.

#### 1.2 Les Accords de Partenariat Economique

Ce régime préférentiel est réservé aux pays du groupe ACP et n'est donc pas ouvert à l'ensemble des pays en développement. Il n'est donc pas conforme avec les clauses du GATT, notamment les clauses de la Nation la Plus Favorisé et de la Réciprocité. C'est pourquoi l'Accord de Cotonou, signé en juin 2000, prévoit la négociation de nouveaux accords, appelés Accords de Partenariat Economique, qui prévoient l'instauration de zones de libre-échange entre l'UE et des régions ACP<sup>2</sup>. En accord avec l'OMC<sup>3</sup>, le libre-échange peut être asymétrique : par exemple l'UE libéralise 100% de ses importations, tandis que la région ACP n'en libéralise que 80%.

---

<sup>2</sup> Les régions sont les suivantes : Caraïbes, Pacifique, CEDEAO + Mauritanie pour l'Afrique de l'Ouest, CEMAC + Sao Tomé et Príncipe pour l'Afrique Centrale (la RDC a demandé à rejoindre ce groupe), Afrique Australe et Orientale, SADC.

<sup>3</sup> Article XXIV du GATT

Les APE doivent, selon l'accord de Cotonou stimuler le développement des pays ACP, en favorisant leur compétitivité, leur intégration régionale et en améliorant leur politique sociale.

### **1.3 Le système de préférences généralisées de l'UE**

Le Système de préférences généralisées (SPG) accordé par l'Union européenne aux pays en développement a été modifié récemment et sera appliqué du 1<sup>er</sup> juillet 2005 au 31 décembre 2008<sup>4</sup>. Il prévoit un régime général, un régime spécial d'encouragement en faveur du développement durable et de la bonne gouvernance (le SPG+) et enfin un régime spécial en faveur des PMA, Tout Sauf les Armes (TSA).

Le régime général prévoit une suspension des droits de douane sauf pour les produits « sensibles ». <sup>5</sup> Le régime spécial (SPG +), prévoit une suspension des droits de douane pour la presque totalité des produits, qu'ils soient sensibles ou non. Il est accessible à une liste de pays définie, et sous condition de ratification et de mise en œuvre de certaines conventions internationales portant sur les droits de l'homme, les droits des travailleurs, l'environnement et les principes de bonne gouvernance. Les PMA ont un accès libre au marché intérieur européen pour l'ensemble de leurs exportations, sauf les armes. Pour le riz, le sucre et la banane, l'accès sera libéralisé totalement en 2009.

La liste des pays bénéficiaires de tel ou tel régime est arrêtée par la Commission européenne. Pour les pays de la région CEDEAO - Mauritanie, la répartition est la suivante :

- ▷ Pays les moins avancés : Bénin, Burkina Faso, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Sénégal, Sierra Leone, Togo;
- ▷ Pays relevant du régime général : Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria;
- ▷ Pays relevant du SPG + : aucun.

Par certains aspects, ce système est moins favorable qu'un APE : la permanence dans le temps est indéterminée (Busse et al., 2004). En effet, le SPG relève d'une décision unilatérale de l'Union européenne, alors que l'APE est un accord bilatéral, liant les deux parties.

## **2. Deux régions de niveau de développement extrêmement différent**

### **2.1 L'agriculture en Afrique de l'ouest : importance sociale, économique et commerciale**

Les pays de la zone CEDEAO et Mauritanie regroupent 214 millions d'habitants avec un PIB de 106,7 milliards de \$ (CNUCED). La zone est parmi la plus pauvre du monde et la sous-alimentation y est importante. Hormis le Cap Vert et le Ghana, les Etats d'Afrique de l'ouest sont tous classés dans la catégorie à faible développement humain (PNUD).

Les secteurs économiques principaux sont l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière et la pêche (CNUCED). Le secteur agricole a une importance économique et sociale de premier

---

<sup>4</sup> Règlement (CE) n° 980/2005 du 27 juin 2005, publié au Journal Officiel de l'UE L169 du 30 juin 2005

<sup>5</sup> Ces produits dont la liste est fixée par la Commission Européenne auront une réduction de 3,5 ou 20%.

plan : il représente entre 30 et 60% du PIB pour la plupart de ces pays<sup>6</sup>. Le secteur agricole est aussi celui qui emploie le plus de main d'œuvre (entre 30 et 90% selon les Etats).

Du fait de son importance économique et sociale, le secteur agricole joue un rôle de premier plan pour lutter contre la pauvreté. Un dollar de croissance dans le secteur agricole provoque deux dollars de croît du revenu dans l'économie locale (Cheik Ly, 2004)

L'agriculture fournit une part importante des exportations de la plupart des pays de la zone : entre 18 et 87%, sauf pour la Guinée, le Sénégal et le Nigeria (exportateur de pétrole). Ces exportations sont majoritairement réalisées par des produits bruts : coton, cacao, café, arachide. Les autres exportations sont fournies par le secteur minier (pétrole, minerais, pierres précieuses) et les pêcheries.

Malgré l'importance économique et sociale du secteur agricole, tous ces pays sont très dépendants des importations de nourriture, entre 15 et 39% du total des importations (OMC, 2000-2001-2002).

Les Etats d'Afrique subsaharienne sont peu industrialisés. Ainsi la valeur ajoutée issue de l'industrie per capita (MVA, Manufacture Value Added) était de 32\$US en 2002 contre 908 \$US en moyenne pour les pays en voie de développement. Cela représentait 9,5% du PIB, contre 20,3% en moyenne pour les pays en voie de développement (ONUDI, 2000).

Avec une production de l'ordre de 1,7 milliards de dollars, la Côte d'Ivoire était le premier pôle manufacturier de l'Afrique de l'Ouest en 2000. Avec le Nigeria, ils totalisent 59% de la production manufacturière de l'Afrique de l'Ouest. En y rajoutant le Sénégal et le Ghana, cette part s'élève à plus de 80%. Ce secteur porte essentiellement sur la transformation de matières premières : produits dérivés du pétrole, industries agroalimentaires (bières, huiles...), matériaux de construction (ciment, fer à béton), produits chimiques (fertilisants, médicaments, etc.). (Christophe Perret, in Damon, Igué, 2004).

Plusieurs facteurs expliquent la faiblesse du secteur industriel dans la zone. Tout d'abord, il n'y a quasiment pas de stratégie commune de développement industriel entre les pays. La plupart des industries travaillent donc pour leur marché national. La faiblesse de la demande nationale limite la taille de ces industries. Ensuite, l'énergie représente un coût élevé en Afrique de l'Ouest. Ainsi le coût de l'électricité est 4,5 fois plus élevé en Afrique de l'Ouest que dans les pays de l'OCDE et deux fois plus que dans les pays d'Amérique Latine. De plus, les entrepreneurs africains se tournent en général plus volontiers vers le commerce que l'industrie.

La faiblesse du tissu industriel ne permet pas de créer suffisamment d'emplois pour les urbains pauvres, issus majoritairement de l'exode rural. Cette population pèse aujourd'hui lourdement sur les choix stratégiques.

### *Le poids des urbains pauvres*

La population urbaine est passée en Afrique subsaharienne, de 155 millions en 1990 à 261 millions en 2000. Les prévisions pour 2025 montrent un taux d'urbanisation qui va encore augmenter, passant de 31% en 1990 à 55%.

---

<sup>6</sup> contre en moyenne 11,4% pour tous les pays en voie de développement

Le mode de vie urbain a induit des changements de mode de consommation alimentaire. Ainsi, par exemple les consommateurs se tournent majoritairement vers le riz, en grande partie importé. Même si la pauvreté est plus importante en milieu rural qu'en milieu urbain (Cheik Ly, 2004), la concentration urbaine incite les gouvernements à privilégier un approvisionnement en nourriture bon marché par des importations peu taxées.

## **2.2 Union Européenne : rester compétitif et protéger l'environnement**

### *Développer les exportations de service et rester compétitifs sur les produits manufacturés*

La situation de l'Union européenne est bien différente. Avec un marché d'un peu plus de 450 millions de consommateurs, l'Europe est une puissance économique mondiale majeure. Les 25 Etats faisant partie de l'Union européenne ont tous un développement humain élevé, selon l'Indicateur de Développement Humain.

L'économie de l'UE monétaire (zone euro) est largement spécialisée dans les services (70% de son PIB), même si l'industrie garde une place importante (28% du PIB). Dans ce secteur la haute technologie est un moteur. Elle représente 17% des exportations de biens manufacturés. L'agriculture ne représente plus que 2% du PIB. (Banque Mondiale 2002)

Cela n'a pas toujours été le cas. En effet, dès sa constitution, la Communauté Européenne a placé l'agriculture au cœur de ses priorités. La Politique Agricole Commune de 1962 avait pour objectif de stimuler la production pour rendre l'Europe autosuffisante et d'augmenter le revenu des agriculteurs. Cette politique basée sur des prix intérieurs élevés a largement rempli ses objectifs et a permis à l'Europe de développer sa production agricole et son industrie agroalimentaire. L'agriculture s'est retrouvée largement intégrée dans un circuit industriel de production, transformation et commercialisation. Ainsi, par exemple en France en 1980, la valeur ajoutée de l'agriculture était supérieure à celle de l'industrie agroalimentaire (17 contre 12 milliards d'euros) alors que vingt ans plus tard c'est l'inverse : 31,2 contre 35,6. (source : INSEE). Ainsi l'enjeu économique pour l'Europe n'est-il plus la production de matière première agricole mais ses services, puis son industrie, dont le secteur agroalimentaire.

### *Des contraintes environnementales et sanitaires fortes*

Comme les autres pays développés, l'UE s'est dotée d'une législation environnementale et sanitaire contraignante. Tous les secteurs économiques sont soumis à une législation environnementale, qui affecte les modes de production et réglemente la production et la gestion des déchets produits. Les impératifs de santé publique ont amené à définir des teneurs maximales en produits toxiques comme les pesticides dans les aliments. De plus, l'UE a récemment adopté une réglementation sur la traçabilité qui doit permettre de retrouver le lieu de production d'un aliment.

Ces législations répondent à une opinion publique fortement préoccupée par les questions environnementales et sanitaires. Les industriels et les distributeurs, conscients des préoccupations de leurs consommateurs utilisent ces dernières pour différencier leurs produits. Ainsi, aux normes réglementaires, s'ajoutent les exigences marketing.

Cela forme une série de contraintes qui pèsent sur la production de biens, tout particulièrement dans les secteurs agricoles et agroalimentaires. Ces contraintes s'appliquent aussi aux produits importés. Le décalage entre les normes européennes et les standards environnementaux et

sanitaires en Afrique de l'Ouest sont une difficulté supplémentaire aux exportations ouest-africaines.

### 2.3 Les échanges entre l'UE et la CEDEAO : matières premières contre produits manufacturés

La CEDEAO exporte vers l'UE essentiellement des matières premières et des produits agricoles et importe des produits manufacturés alors que l'Europe fait l'inverse. Les économies sont donc bien complémentaires.

**Tableau 1: Structure des échanges entre l'UE et la CEDEAO, 2002, en millions de \$ et en %**

Catégorie du produit	Exportations de l'UE vers la CEDEAO %	Importations de l'UE provenant de la CEDEAO %
Produits agricoles	1.864 (17,0%)	2.902 (31,3%)
Matières premières	806 (7,3%)	5.231 (56,4%)
Produits manufacturés	8.301 (75,7%)	1.147 (12,3%)
Total	10.971 (100,0%)	9.280 (100,0%)

Source : CCI. Note : la Mauritanie est incorporée dans le groupe de la CEDEAO

Il y a cependant compétition et non complémentarité entre les deux zones sur les produits agricoles. En effet, les produits agricoles européens importés concurrencent les productions locales, comme le lait, la viande, les huiles végétales, le concentré de tomate par exemple, ou s'y substituent (cas des céréales, des viandes). De plus, des produits agricoles exportés par l'Europe sont encore subventionnés par la politique agricole commune (PAC), directement ou indirectement.

Cette concurrence inégale favorise les changements d'habitude alimentaire et représente donc une menace à long terme pour la production agricole ouest-africaine.

Les études ont identifié quelques-uns de ces soutiens. Il est cependant regrettable qu'aucune d'entre-elles n'ait évalué de manière fine la distorsion de concurrence créée par le soutien financier aux produits agricoles exportés par l'Union Européenne. Une telle évaluation permettrait de justifier le niveau de protection adapté ou des compensations financières.

**Tableau 2 : Soutien de la PAC à certains produits exportés vers l'Afrique de l'Ouest**

Produits	Mesures de la PAC
Fruits et légumes	Une aide directe de 34,5 €/t de tomate est versée aux organisations de producteurs qui fournissent des tomates pour la production de concentré, dans la limite d'un plafond européen (en tonnage de tomates fraîches). Cette aide est reversée aux producteurs individuels. De plus, des soutiens à l'exportation peuvent être versés "pour permettre l'exportation de quantités de produits économiquement significatives".
Céréales et oléagineux	La production européenne de céréales et de graines oléagineuses européenne est soutenue par des aides directes aux producteurs. Des soutiens à l'exportation des céréales peuvent être utilisés, en particulier quand l'euro est à un niveau élevé par rapport au dollar.
Viande bovine	Les soutiens européens à l'exportations de viande de bœuf et de veau vont de 33,5 €/100kg à 97 €/100kg. Les producteurs européens de viande bovine bénéficient d'aides directes.

Source : PWC, 2005

Il y a aussi compétition sur une partie des produits manufacturés. Le solde commercial est déficitaire pour l'Afrique de l'ouest : 1,7 milliards de dollars (Busse et al, 2004). Les principaux partenaires fournisseurs européens de la CEDEAO sont les anciennes puissances coloniales : France, Royaume Uni et République Fédérale d'Allemagne.

### **III. L'INTEGRATION REGIONALE EN AFRIQUE DE L'OUEST, PREMIERE ETAPE DE L'APE**

#### **1. L'UEMOA et la CEDEAO**

Les Accords de partenariat économique sont des accords liant l'Union européenne, et des zones d'intégration régionale ACP, c'est-à-dire des marchés communs, caractérisés par un tarif extérieur commun et la libre-circulation des biens à l'intérieur de la zone. La première étape de l'APE consiste donc dans la mise en place de ce marché commun, à l'échelle de l'ensemble CEDEAO-Mauritanie pour l'Afrique de l'Ouest.

Deux structures d'intégration régionale existent en Afrique de l'Ouest : l'UEMOA<sup>7</sup> (Union économique et monétaire ouest-africaine) et la CEDEAO<sup>8</sup>. Le processus d'intégration de l'UEMOA est plus avancé qu'à l'échelle de la CEDEAO. Les huit pays de la zone constituent en effet un marché commun depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2000, possèdent un tarif extérieur commun, utilisent la même monnaie, partagent des critères de convergence macro-économique et mettent en place des politiques communes, dont une politique agricole régionale (PAU, politique agricole de l'Union).

<sup>7</sup> Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo

<sup>8</sup> la CEDEAO regroupe les pays de l'UEMOA ainsi que le Cap Vert, la Gambie, le Ghana, la Guinée, le Libéria, le Nigeria et la Sierra Leone

La CEDEAO est née le 25 mai 1975 et vise à promouvoir l'intégration économique dans tous les secteurs dont l'agriculture, et à mettre en place une union douanière. La réalisation de l'intégration régionale n'est pas encore totale. Plusieurs Etats n'ont pas libéralisé complètement le commerce des produits du cru<sup>9</sup> alors que la décision date de 1979. De plus, les produits industriels originaires de la CEDEAO ne sont pas non plus complètement libéralisés (décision de 1981). (Cabinet Boubacar BA, 2003). L'ampleur du commerce régional et le niveau de protection intra-CEDEAO sont donc difficiles à évaluer.

## 2. La mise en place du TEC

Le TEC de l'UEMOA est rentré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2000. La CEDEAO a décidé de l'étendre à l'ensemble de la région. Sa mise en œuvre s'étalera du 1<sup>er</sup> janvier 2005 au 1<sup>er</sup> janvier 2008 (Stryker, 2005).

Le TEC de l'UEMOA se compose d'une nomenclature tarifaire et statistique et d'un tableau des droits et taxes à caractère permanent (Droit de douane, Redevance statistique et Prélèvement communautaire de solidarité) ou temporaire (Taxe dégressive de protection et Taxe conjoncturelle à l'importation).

Le Droit de Douane comprend quatre taux répartis selon la catégorie des produits<sup>10</sup> :

- ▷ 0% pour la catégorie des biens sociaux essentiels (médicaments, livres, etc.)
- ▷ 5% pour les biens de première nécessité, les matières premières de base, les biens d'équipement et les intrants spécifiques
- ▷ 10% pour les intrants et produits intermédiaires
- ▷ 20%) pour les biens de consommation finale.

La Redevance Statistique de 1% est perçue sur tous les produits. Le Prélèvement Communautaire de Solidarité, dont le taux est fixé à 1% pour les membres de l'UEMOA, (Cabinet Boubacar BA, 2003) et à 0,5% pour les membres de la CEDEAO<sup>11</sup> est destiné respectivement au financement des activités de l'Union et de la Communauté.

Les différences de niveaux de droits de douane entre les pays de la région sont importantes (cf. annexe n°1). L'extension du TEC de l'UEMOA à l'ensemble de la CEDEAO va donc constituer un désarmement tarifaire pour certains pays (le Nigeria par exemple), et un réarmement pour d'autres (Gambie par exemple).

De surcroît, il faut noter que le TEC n'est pas la seule mesure de protection utilisée par les pays de l'Afrique de l'Ouest, qui ont aussi recours à des mesures de protection non tarifaires, comme les certificats de conformité, des taxes saisonnières sur certains légumes, les standards

---

<sup>9</sup> Produits du règne animal, minéral ou végétal n'ayant subi aucune transformation à caractère industriel

<sup>10</sup> Les directives prévoient cependant la possibilité pour un pays de négocier un droit de douane supérieur pour une ligne tarifaire, et ce de manière temporaire ou permanente.

<sup>11</sup> Les membres de ces deux ensembles appliquent donc un PCS de 1,5%.

nationaux (cas du concentré de tomates pour le Sénégal), les interdictions d'importation (viande de volaille pour le Bénin, produits à base de céréales et viandes pour le Nigeria) (PWC, 2005).

La CEDEAO a accompli des progrès substantiels dans la mise en place, d'ici la fin de l'année 2007, du tarif extérieur commun (TEC). La Guinée entreprend actuellement des démarches dans cette direction, alors que la Gambie a différé cette action jusqu'au budget 2006. Au Nigeria, le TEC de la CEDEAO est lié au budget 2005 et au nouveau barème douanier ("livre vert"), pour lesquels le processus législatif est engagé. Selon les plans de ce pays, le TEC a été pour l'essentiel mis en place en octobre 2005, les interdictions d'importation seront éliminées d'ici janvier 2007, et tous les tarifs douaniers seront alignés sur le TEC d'ici janvier 2008. Il demande cependant la mise en place d'une bande de tarifs supplémentaire pour pouvoir appliquer un droit de douane de 50% aux produits qu'il juge sensible, et ce jusqu'en 2007 (Stryker, 2005).

Toutefois, pendant la période de transition (2005-2007), les États membres sont autorisés à appliquer à un certain nombre de produits des taux différents de ceux figurant ci-dessus, pour des raisons sociales, économiques ou politiques.

## **IV. LES PRINCIPAUX RESULTATS**

---

### **1. Intégration régionale**

L'intégration régionale va avoir plusieurs conséquences, les unes positives, les autres négatives pour le développement durable de la région. En premier lieu, les ressources fiscales vont baisser ce qui réduira la capacité d'intervention des États et pose la question de financements alternatifs. Cependant, l'élargissement du marché et la suppression des barrières douanières intérieures peuvent être un puissant stimulant pour l'économie régionale, à condition que le marché soit réellement fluidifié et que les secteurs sensibles soient convenablement protégés des importations européennes.

#### **1.1 Les ressources fiscales vont baisser**

Les taxes à l'importation sont pour les gouvernements africains une importante source de revenus (Busse et al. 2004). De plus, les taxes de réexportation des États proches du Nigeria pour les exportations vers ce pays représentent à l'heure actuelle une somme importante que la création d'une union douanière va supprimer<sup>12</sup>. La création de l'union douanière de la CEDEAO et l'adoption du TEC par les pays non membres de l'UEMOA va globalement réduire les recettes perçues par les États.

---

<sup>12</sup> Par exemple pour le Niger les recettes procurées par ce prélèvement se situent selon les années entre 10 et 13 milliards de Fcfa (Blein et al., 2004).

La baisse des recettes douanières va diminuer les revenus des Etats et donc leur capacité à financer les services publics et les infrastructures nécessaires au développement de la région. Aussi certains auteurs proposent la mise en place de mécanismes de compensation financière (Faivre-Dupaigre et al., 2004 ; Kpade, 2004) dont l'origine des financements et les modalités de décaissement restent à définir. L'étude sur la Guinée (Baris et al, 2005) par exemple a souligné les limites du décaissement des financements du FED (lenteur de la procédure).

## **1.2 Les conséquences positives de la baisse de la protection douanière**

En réduisant les droits de douane sur les importations intra CEDEAO et en baissant les tarifs douaniers des non membres de l'UEMOA, les prix des denrées importées vont baisser. Une partie de cette baisse devrait être répercutée aux consommateurs (Gruppo Soges, 2004 ; Blein et al, 2004 ; Faivre-Dupaigre et al., 2004). Cependant, cet effet doit être modulé, car l'expérience montre que dans le cas du blé et de la farine de blé, les baisses de prix sont rarement répercutées aux consommateurs finaux (PWC, 2005).

De même, les biens intermédiaires consommés par les industries et les intrants pour l'agriculture étant largement importés, la baisse de leur prix devrait renforcer la compétitivité des entreprises ou des agriculteurs les utilisant. La filière coton devrait bénéficier de ces baisses de prix d'intrants (Blein et al, 2004 ; Busse et al., 2004 ; Gruppo Soges, 2004 ; Adenikinju, Alaba, 2005).

## **1.3 Un plus grand marché : des économies d'échelle, leurre ou réelle chance ?**

La constitution d'un grand marché pourrait participer au renforcement de la compétitivité de la zone (Metra Economic, 2004 ; Faivre-Dupaigre et al., 2004 ; Lawrence et al., 2005 ; P.C.I. International Consulting, 2004 ; Blein, 2004). En augmentant le nombre de consommateurs, les entreprises pourraient faire des économies d'échelle, deviendraient plus attractive pour les investissements étrangers (Metra Economic, 2004 ; Busse et al., 2004), même si d'autres auteurs craignent au contraire que ces investissements ne soient découragés par la perspective de la concurrence des produits européens. Enfin, le renforcement de la logique communautaire pourrait permettre la mise en place de Programmes d'appui à des industries de transformation de matières premières, (PWC, 2005).

L'intégration régionale produira ces effets positifs si la taille du marché augmente effectivement. Pour cela les auteurs indiquent qu'il est nécessaire de lever les obstacles non tarifaires aux échanges, principalement la défaillance des infrastructures de transport et la corruption.

Le principal frein au développement régional pourrait être le risque de détournement d'origine : l'ouverture aux produits européens, meilleur marché dans bien des cas, pourraient amener à privilégier les importations au détriment de la production régionale. Ainsi, les importations du Bénin provenant du reste de la CEDEAO baisseraient de près de 4% en cas de libéralisation totale (République du Bénin, 2004). Le Niger et la Guinée sont identifiés comme des pays particulièrement sensibles à ce risque (Ouattara, Balima, 2002) (Busse et al., 2004).

Enfin, même si les conditions au bon déroulement de l'intégration régionale sont réunies, une conséquence négative est repérée : l'augmentation des inégalités entre les pays côtiers et les pays sahéliens. Les pays côtiers sont dotés de plus d'avantage comparatif dans la plupart des secteurs économiques que les pays sahéliens. Ils devraient donc profiter davantage de la création d'un marché commun. D'autre part, les productions actuelles des pays sahéliens commer-

cialisées dans les pays côtiers, comme la viande, sont fortement sensibles à la concurrence européenne.

## **2. L'ouverture du marché AO aux produits UE : peu de conséquences positives**

### **2.1 La suppression des droits de douane sur les importations d'origine européenne : perte de moyens pour les Etats**

L'UE est le premier fournisseur de l'Afrique de l'ouest. Aussi la libéralisation du marché va ouest-africain va produire une grande réduction des recettes douanières (Blein et al., 2004 ; Metra Economic, 2004 ; P.C.I. International Consulting, 2004 ; Busse et al., 2004). Or, elles représentent près de 15% des recettes des Etats de la CEDEAO en moyenne (Busse et al., 2004) (PWC., 2005). Parmi tous les travaux consacrés à cet aspect du problème, l'étude conduite par Busse et al. en 2004 est la seule qui porte sur tous les Etats. Elle montre que la libéralisation totale des importations d'origine européenne et l'application du TEC réduira les recettes des Etats de 2,4% pour le Nigeria à 22,1% pour la Gambie. Pour la majorité des Etats, cette réduction se situera entre 5 et 10%. (cf. annexe 2).

La baisse de revenus des Etats les empêchera d'intervenir efficacement sur la croissance économique et sur la réduction de la pauvreté (Busse et al., 2004 ; Faivre et al., 2004 ; Blein et al., 2004 ; P.C.I. International Consulting, 2004 ; Ochieng, Sharman, 2004). De plus les services publics seront mis à mal (P.C.I. International Consulting, 2004).

Pour compenser ces baisses de revenus, les Etats devront mettre en place une nouvelle fiscalité (Faivre, Coulibaly, Diarra, 2004). Or en Afrique de l'ouest la culture du paiement des impôts est défaillante (P.C.I. International Consulting, 2004). De plus, la mise en place de nouveaux impôts générera une pression sur les contribuables ce qui créera des conflits avec l'Etat (Metra Economic, 2004). Enfin, les pistes les plus fréquemment envisagées pour remédier à la baisse des finances publiques sont la mise en place d'une Taxe sur la Valeur Ajoutée, qui sera donc payée par les consommateurs finaux et la taxation des producteurs agricoles (cas du Ghana pour les producteurs de cacao). Cela accentuera la pression fiscale sur les plus pauvres (Ochieng, Sharman, 2004).

Un accord de libre échange qui exclurait les produits générant le plus de taxe douanière permettrait aussi de réduire l'effet négatif sur les revenus de l'Etat (Gruppo Soges, 2004). De même l'application du scénario de libéralisation asymétrique permet aux Etats de conserver une partie plus importante de leurs recettes douanières (PWC, 2005).

### **2.2 Augmentation des importations européennes et concurrence accrue sur la production locale**

La plupart des études s'accordent sur le fait que la mise en place d'un APE va augmenter les importations en provenance de l'Union Européenne. La création de commerce, c'est-à-dire les importations supplémentaires pourrait atteindre 647 millions de dollars. La suppression des droits de douane sur les produits européens pourrait créer une diversion de commerce, c'est-à-dire que les importations européennes remplacent des importations d'une autre origine, pour un montant estimé à 390 millions de dollars. Au total le gain en exportation pour l'Union Européenne pourrait avoisiner 1 milliard de dollars, soit 15% des exportations actuelles (Busse et

al. 2004). La même source estime que le Nigeria sera le pays le plus touché par la libéralisation des échanges avec l'UE, avec une augmentations de ses importations provenant de l'UE variant entre 13 et 28%. Les autres pays fortement touchés seront le Burkina Faso (6,1 à 13,3%), le Bénin (7,2 à 15,9%), le Cap Vert (7,5 à 15,7%), le Sénégal (7,3 à 15,5%) et le Togo (6,8 à 15,3%) et la Guinée-Bissau (3,4 à 7%).<sup>13</sup> Enfin, pour le Mali les importations de produits de l'UE augmenteront de 32% à 59% (Faivre, Coulibaly, Diarra, 2004).

### *Impact sur les importations agroalimentaires*

L'étude d'impact sur le développement durable conduite pour la Commission Européenne en 2004 a réalisé une modélisation de l'impact de l'ouverture des frontières sur quelques produits agricoles (blé, oignons, pommes de terre, bœuf, volaille). Cette modélisation montre que tous les produits à l'exception du blé sont fortement sensibles à une baisse de la protection douanière. En effet leur élasticité<sup>14</sup> varie de -0,5 à -1,7 à court terme et de -1,4 à 2 à long terme.

Le cas du blé est légèrement différent : les pays membres de l'UEMOA ne sont pas sensibles à une baisse des tarifs douaniers alors que pour les autres Etats l'élasticité est de -1. En effet, la consommation de pain est bien installée à l'intérieur de l'UEMOA, la demande est donc peu sensible à la variation des prix. De plus, le marché du blé y est souvent peu concurrentiel. Enfin, les pays non membres de l'UEMOA importent du blé d'autres origines que l'UE, aussi une baisse du prix du blé européen amènera les importateurs des Etats non membres de l'UEMOA à privilégier cette origine. (PWC, 2005 ; Baris et al, 2005).

L'augmentation de ces importations en provenance de l'Union Européenne risque de mettre à mal les producteurs ouest-africains (Busse, et al., 2004 ; PWC, 2005 ; Kpade, 2004). La Politique Agricole Commune, même si elle a beaucoup évolué, continue à permettre la vente de produits agricoles européens en dessous de leur coût de production. (Faivre, 2004 ; Metra Economic, 2004). De plus, pour certains produits comme le poulet, les déchets de l'industrie agroalimentaire européenne risquent de concurrencer encore plus la production ouest-africaine (GAWU et al. 2004).

---

<sup>13</sup> L'étude a défini trois scénarii basés sur des valeurs d'élasticité différentes, ce qui explique que le résultat obtenu forme une fourchette.

<sup>14</sup> Un point de baisse du droit de douane provoque un point d'augmentation des importations en valeur.

**Tableau 3 : les produits sensibles identifiés par les études**

<i>Etude- Pays</i>	<i>Produit sensible</i>
<b>Etude d'impact des Accords de Partenariat Economique (APE) sur l'économie du Niger Rapport final, 2004.</b>	Bétail, viandes, oignons et niébé, lait, produits laitiers, farine de blé
<b>Renforcement des capacités en appui à la préparation des Accords de Partenariat Economique Burkina Faso, 2004.</b>	Coton, riz, maïs
<b>Impact des accords de partenariat économique sur les activités du secteur privé, Burkina Faso, 2002.</b>	Coton
<b>Etude d'impact de l'APE sur la Guinée, 2004.</b>	Pomme de terre, oignon et le riz
<b>Etude d'impact de l'APE sur la Guinée, 2005.</b>	Pomme de terre, oignon, huile de palme, viande de volaille, viande bovine, lait, riz, blé/farine, eaux minérales, jus de fruit
<b>Etude d'impact des Accords de Partenariat Economique (APE) sur l'économie du Mali Rapport final, 2004.</b>	Viande bovine, lait, aviculture, coton, blé, sucre Ainsi que certains produits manufacturés fortement pourvoyeurs de recettes fiscales (cigarettes, friperie)
<b>Renforcement des capacités en appui à la préparation d'un Accord de Partenariat Economique (APE) entre le Bénin et l'Union Européenne, 2004.</b>	Coton
<b>EU-ACP Sustainable Impact Assessment of the Economic Partnership Agreement : phase 1 and 2</b>	Pomme de terre, oignon, volaille, tomate préparée
<b>Préparation d'un Accord de Partenariat Economique Union Européenne-Afrique de l'ouest, Burkina Faso</b>	Riz, Maïs, Coton

#### *Fragilisation du secteur industriel*

L'ouverture aux produits européens risque d'avoir des conséquences négatives sur le secteur industriel ouest-africain. Particulièrement présent au Nigeria, Côte d'Ivoire, Ghana et Sénégal. L'arrêt de ces protections douanières risquerait de provoquer une désindustrialisation (Adenikinju, Alaba, 2005). De plus, le transfert d'une fiscalité de porte vers une fiscalité intérieure

portant sur les seules entreprises du secteur formel risque selon plusieurs études, de dégrader la compétitivité du secteur formel (Kpade, 2004 ; P.C.I. International Consulting, 2004) ; PWC, 2005).

De même, le secteur textile, qui pourrait être un prolongement naturel de la production de coton ne pourra se développer dans les pays producteurs de matière première que s'il est suffisamment protégé des importations européennes de vêtements de seconde main (GAWU et al., 2004).

A moyen terme le processus de libéralisation pourrait provoquer l'appauvrissement des producteurs agricoles, l'exode rural et une augmentation du chômage. L'effet négatif sur les productions de la CEDEAO et sur la population pourrait augmenter la croissance d'un secteur informel ce qui contribuerait à une baisse des recettes fiscales pour les Etats.

#### *Intérêt de l'ouverture aux produits de l'UE*

La suppression des droits de douane sur les importations européennes peut être cependant bénéfique pour les consommateurs, en particulier dans le cas de l'alimentation, même si la baisse des prix n'est pas entièrement répercutée sur les consommateurs finaux car captée par les intermédiaires (cas du blé par exemple), (PwC, 2005) De même, les consommations intermédiaires, lorsqu'elles sont importées d'Europe devraient voir leur prix diminuer, ce qui permettrait de renforcer la compétitivité des produits finaux. Ceci est particulièrement vrai pour les intrants agricoles et donc pour les produits agricoles exportés et les utilisant comme le coton ou le cacao, mais aussi pour les équipements industriels et donc les produits manufacturés. (PWC,, 2005 ; Metra Economic, 2004 ; Kpade, 2004).

### **2.3 La libéralisation rapide unanimement déconseillée**

Le scénario de la libéralisation rapide et totale est considéré par toutes les sources étudiées comme dangereux pour l'Afrique de l'ouest. La concurrence des importations agricoles en provenance de l'Union Européenne risque en effet d'annihiler les conséquences positives de l'intégration régionale. La plupart conclue qu'un scénario plus progressif est souhaitable, avec en particulier la possibilité de continuer à protéger la production agricole et agroalimentaire de la région.

Deux questions demeurent, sur lesquelles les études se sont positionnées diversement : le rythme de la libéralisation et le niveau du TEC pour les produits agroalimentaires. Le TEC est cependant en général considéré comme étant trop faible pour protéger efficacement ce secteur essentiel pour le développement durable de la zone. La plupart des auteurs préconisent que le TEC soit relevé et maintenu jusqu'en 2020.

### **3. L'accès au marché de l'UE**

Les exportations de l'Afrique de l'ouest sont concentrées sur quelques produits, majoritairement des matières premières, agricoles ou minérales. Les auteurs ont étudié deux facteurs favorisant l'accès au marché : le régime tarifaire, plus ou moins ouvert, et la capacité effective des entreprises à pénétrer les marchés. Dans le premier cas il convient de distinguer le régime commercial que les différents Etats utilisent pour exporter vers l'Union Européenne. Lorsque le régime ACP n'existera plus, les pays non PMA exporteront avec le Système de Préférence Généralisée, tandis que les PMA utiliseront les dispositions de l'initiative Tout Sauf les Ar-

mes. Quant au second facteur, les études d'impact concluent toutes qu'un APE ouvrira peu de nouvelles opportunités d'exportation, en partant du fait que le frein à l'accès au marché n'est pas tarifaire mais dépend plutôt de la capacité des entreprises de la zone à proposer des produits adaptés aux exigences du marché européen.

### **3.1 Peu de nouvelles opportunités pour les PMA**

Grâce à l'initiative TSA, les PMA ont accès au marché européen sans droit de douane pour tous les produits en 2009 et sans obligation d'ouverture de leurs frontières. En revanche, la signature d'un APE les contraint à ouvrir leur marché aux produits européens.

Cependant, l'initiative TSA comporte plusieurs inconvénients, qu'un APE pourrait supprimer. Les préférences commerciales sont accordées unilatéralement par l'Union Européenne et peuvent donc être remise en cause du jour au lendemain. . De plus, l'UE s'est dotée d'une clause de sauvegarde spéciale qui lui permet de mettre fin aux préférences lorsque le niveau d'importation en provenance des PMA dépasse les niveaux « habituels ». Enfin, dans le cas de TSA, les règles d'origine sont très strictes et empêchent une partie des exportations des PMA d'accéder aux préférences commerciales de ce régime. Un APE permettrait donc de sécuriser l'accès au marché en le rendant contractuel et d'en assouplir les règles, notamment d'origine (Lawrence et al., 2005 ; Busse et al., 2004)

### **3.2 Intérêt pour les non PMA, si les obstacles non tarifaires sont levés**

Le Nigeria, le Ghana et la Côte d'Ivoire sont les trois pays de l'Afrique de l'ouest à n'être pas PMA. Leurs exportations sont essentiellement formées de produits agricoles et de minerais et hydrocarbures (Nigeria en particulier). Un meilleur accès au marché européen aura peu d'impact sur les volumes des produits déjà exportés. En revanche, cela permettrait de développer l'exportation de nouveaux produits, en particulier des produits agroalimentaires transformés, à plus forte valeur ajoutée pour lesquels il reste parfois des droits de douane (PWC, 2005).

Si un APE peut améliorer l'accès au marché européen et permettre de développer de nouvelles exportations, encore faut-il que les marchandises produites puissent effectivement entrer sur le territoire européen. Pour cela, elles doivent satisfaire les exigences des acheteurs et la législation sanitaire.

### **3.3 La baisse des tarifs n'assurent pas l'entrée effective des produits**

Toutes les études traitant ce thème soulignent que la plus grande inquiétude quant à l'accès au marché européen est l'incapacité des entreprises agroalimentaires et des agriculteurs africains à répondre aux exigences de qualité des consommateurs de l'UE. Les acheteurs européens sont particulièrement sensibles au respect de la qualité, de la quantité et au délai de livraison des produits (Ouattara, Balima, 2002). De même plusieurs auteurs identifient les obstacles non tarifaires (normes SPS et règles d'origine) comme étant le principal frein à l'entrée des produits ouest-africains sur le marché européen. Enfin, se pose le problème des avantages comparatifs de l'Afrique de l'ouest par rapport à d'autres régions concurrentes.

### **3.4 Comment exporter de nouveaux produits ?**

Pour développer ses exportations vers l'UE, l'Afrique de l'ouest devrait élargir son offre commerciale, aujourd'hui très étroite. Ainsi elle sera en mesure de gagner de nouveaux marchés (Busse et al. 2004). Les secteurs a priori porteurs ne sont pas nombreux et essentiellement liés à l'agroalimentaire qui présentent pour l'heure un manque de compétitivité générale sur le plan de la qualité (Davenport, 2003). Ainsi, le Nigeria a identifié le melon comme pouvant être une nouvelle opportunité commerciale, tandis que le Niger pourrait se positionner sur l'oignon violet de Galmy ainsi que sur le sésame (Blein et al ; PwC, 2005). Les études proposent que la Côte d'Ivoire développe ses exportations de beurre de cacao, extraits et essences de café, feuilles de placage, conserves de poisson.

Cependant, sur la plupart de ces produits on trouve des entreprises latino-américaines ou asiatiques, aux coûts de production bien plus faibles. Dans ce contexte fortement concurrentiel, les préférences commerciales qu'un APE octroierait aux exportations des non PMA peuvent être un avantage comparatif mais ne semblent pas suffire à combler la différence de compétitivité entre les produits ouest africains et leurs concurrents. Une connaissance fine des marchés européens, une maîtrise des techniques du marketing et développer une capacité d'innovation pour créer de nouveaux produits adaptés au marché européen (PWC, 2005)

### **3.5 Risque de déséquilibre régional et d'exploitation non durable des ressources naturelles**

L'intégration régionale, si elle réussit, risque de favoriser les zones géographiques dotées des meilleurs facteurs de production, au détriment des zones les plus défavorisées. Schématiquement, les pays côtiers, qui jouissent de meilleures conditions agroclimatiques devraient donc se développer. Les non PMA (Nigeria, Côte d'Ivoire et Ghana) sont dans ce cas. S'ils jouissent d'un meilleur accès au marché européen, leurs industries tournées vers l'exportation pourraient en bénéficier, ce qui risque d'accentuer encore les déséquilibres régionaux.

Enfin, si l'APE permet un développement des exportations agricoles ou agroalimentaires de l'Afrique de l'ouest, plusieurs auteurs soulignent les conséquences négatives sur les ressources naturelles. Ainsi, dans le cas du Sénégal, la hausse de la production de légumes se heurtera vite à la limite de ressources en eau, de même les produits issus de la pêche peuvent mettre à mal la ressource halieutique, et ce de façon irrémédiable (Kounta, 2004)

## **V. LES RECOMMANDATIONS**

---

Les recommandations faites par les études sont de trois ordres :

- 1- Renforcer les capacités des institutions politiques et des appareils productifs de la région.
- 2- Compenser les pertes douanières.
- 3- Négocier un volet commercial qui permette un développement de l'agriculture et des exportations.

### **1. Renforcer les capacités politiques et productives**

Les études soulignent qu'un APE ne permettra un développement durable de la région que si les capacités des Etats et de la CEDEAO sont renforcées. En effet, il est de leur ressort de mettre en œuvre les conditions propices au développement économique : sécurisation des investissements et des transactions, fluidification du marché régional, appui aux entreprises... (Metra Economic, 2004 ; P.C.I. International Consulting, 2004 ; Busse et al., 2004). Il convient donc de renforcer à la fois les capacités politiques et productives. Ce renforcement doit être soutenu par l'UE dans le cadre du volet développement.

#### **1.1 Les capacités des Etats**

En premier lieu, pour créer le marché commun, les Etats devront mettre en œuvre une série de mesures pour lesquels ils ne sont pas tous bien préparés. Les règlements douaniers et administratifs devront être réformés. La fluidification du marché commun nécessitera aussi de renforcer les infrastructures de transport et de communication. (Blein et al., 2004; Busse et al., 2004; P.C.I. International Consulting, 2004; Gruppo Soges, 2004). La suppression des taxes sur les transactions internes au marché commun et sur une partie des importations européennes va priver les Etats d'une importante ressource financière et les obligera à mettre en place une nouvelle fiscalité, basée sur l'économie intérieure. Il faudra à la fois former les fonctionnaires, inciter la population à payer un nouvel impôt et lutter contre la corruption. Là encore les Etats et les populations sont peu préparés et cette réforme devra être soutenue. (Blein et al., 2004 ; Gruppo Soges, 2004 ; Kpade, 2004 ; P.C.I. International Consulting, 2004). L'UE devrait appuyer ce processus, en le soutenant financièrement et en ressources humaines (Metra Economic, 2004).

#### **1.2 Renforcer la CEDEAO**

Dans le processus d'intégration régionale, il est aussi important d'encourager la viabilité de la CEDEAO et son efficience (P.C.I. International Consulting, 2004), qui devra mettre en place un outil important, le TEC. Ce dernier donnera plus de stabilité et va unifier encore l'environnement pour les échanges commerciaux (Blein et al., 2004 ; P.C.I. International Consulting, 2004).

Les capacités de la CEDEAO à impulser et coordonner la coopération entre ses membres doivent être renforcées. Les réformes des procédures douanières et administratives et les programmes de construction des infrastructures doivent être coordonnés à l'échelle communautaire pour qu'ils soient efficaces. (Ouattara, Balima, 2002 ; Blein et al., 2004 ; Kpade, 2004 ; P.C.I. International Consulting, 2004 ; PWC, 2005 ; Davenport, 2003). De même, l'échelon communautaire est le bon niveau pour concevoir et mettre en oeuvre des stratégies de développement économique sectoriel. Ces stratégies peuvent être basées sur la protection du marché régional, l'incitation à utiliser des produits locaux mais aussi sur la transformation des produits pour le marché régional et pour l'exportation. Le secteur coton et textile devrait faire l'objet selon la plupart des auteurs d'une telle stratégie. (Ouattara, Balima, 2002 ; Busse et al., 2004 ; P.C.I. International Consulting, 2004 ; Metra Economic, 2004)

Dans ce processus de renforcement de capacité, les institutions politiques doivent chercher à augmenter la capacité productive de la région. Il convient en particulier d'appuyer les secteurs économiques porteurs d'avenir ou vitaux pour la population. Dans cette perspective une attention particulière devra être donnée à l'agriculture qui fournit de l'emploi et des revenus à une majorité de la population et qui concerne la plus grande partie des biens exportables.

Enfin, en vue de stimuler les flux commerciaux intra-régionaux, certains auteurs préconisent la mise en place progressive d'une monnaie unique, avec le soutien de l'UE (Davenport, 2003)

### **1.3 Pour un système de contrôle des APE basé sur des repères développementaux**

Plusieurs études insistent sur le fait que le contrôle exercé par la société civile et les Etats ACP sur les négociations APE doivent être renforcés. Il devrait porter sur l'accès au marché, en particulier pour vérifier son équité, sur le renforcement de l'espace politique et enfin sur l'aide au développement. Ce contrôle pourrait être exercé par les institutions ACP, en lien étroit avec la société civile, avec éventuellement recours à une expertise indépendante. (APRODEV, ICTSD, 2005).

### **1.4 Appuyer les secteurs économiques porteurs ou vitaux**

Les filières les plus compétitives doivent être appuyées par la recherche et le développement et aussi avec la vulgarisation des nouvelles techniques. Pour cela il convient de faciliter l'accès à la formation continue des producteurs et des salariés des entreprises (Ouattara, Balima, 2002) avec le développement de la recherche et aussi avec la vulgarisation des nouvelles techniques (Gruppo Soges, 2004 ; Gret, et al., 2005 ; Metra Economic, 2004).

Le secteur agricole a sa spécificité et réclame un appui adapté et conséquent. Des mesures visant à faciliter et à sécuriser l'accès aux ressources foncières aussi bien que financières doivent être soutenues par l'UE. Une attention particulière doit être accordée aux femmes qui ont une place fondamentale dans l'économie paysanne mais sont souvent les populations les plus touchées par la pauvreté, ainsi qu'aux plus petits producteurs (P.C.I. International Consulting, 2004). L'activité de production et de commercialisation agricole doit également être soutenue.

De plus, le secteur industriel doit être appuyé en facilitant la création d'alliances stratégiques entre les entreprises de la région et aussi avec des entreprises européennes (Kpade, 2004). Un fonds spécial de soutien au secteur privé pourrait être mis en place (Metra Economic, 2004).

## **1.5 Développer les exportations pour tirer partie d'un meilleur accès au marché européen**

Pour développer les exportations les auteurs préconisent essentiellement le renforcement de la compétitivité des filières existantes et la recherche de nouveaux produits pour lesquels les pays de la CEDEAO ont un avantage comparatif. Une politique de soutien à la compétitivité et à la recherche-développement doit donc être mise en œuvre en particulier sur la filière coton-textile (Ouattara, Balima, 2002 ; P.C.I. International Consulting, 2004 ; Kounta, 2004).

Le développement des exportations passe aussi par la formation des agents économiques. Il faut en effet mieux connaître le marché européen, ses exigences, ses opportunités, ses contraintes, ses normes avant de pouvoir concevoir de nouveaux produits et être en mesure de les exporter. (Davenport, 2003 ; Kounta, 2004).

De surcroît, les services d'emballage et de contrôle sanitaire sont d'après certains auteurs particulièrement défaillants, au regard des exigences européennes. Il convient donc de les renforcer pour pouvoir profiter pleinement d'un meilleur accès au marché européen. (Metra Economic, 2004 ; P.C.I. International Consulting, 2004 ; PWC, 2005 ; Kounta, 2004).

Enfin certains auteurs soulignent le fait que les entreprises de la région peuvent tenter de conquérir de nouveaux marchés et diversifier leurs partenaires. Les nouveaux pays industrialisés (Singapour, Taiwan, Corée du Sud...), les pays du Maghreb (Maroc, Algérie, Libye, Tunisie...), les pays nouvellement admis à l'Union européenne, les Etats-Unis, le Canada et l'Amérique Latine offrent aussi des opportunités. (P.C.I. International Consulting, 2004)

## **2. Compenser les pertes douanières**

Il est nécessaire que l'UE assure une compensation aux pays de la CEDEAO (Faivre-Dupaigre et al., 2004 ; P.C.I. International Consulting, 2004 ; Davenport, 2003), destinée à compenser la perte des revenus fiscaux provenant des droits de douane et à favoriser l'adaptation des Etats. Pour certains cet appui doit être plus significatif pour les PMA que pour les non PMA afin qu'ils aient réellement avantage à entrer dans un APE (Busse et al., 2004). Une étude préconise même d'aller au-delà : négocier des indemnités pour compenser la distorsion de concurrence provoquée par les subventions européennes au secteur agricole (Faivre, et al. 2004). Enfin une proposition originale relative à la gestion de la dette externe est à noter : négocier la suppression des intérêts générés par la dette (P.C.I. International Consulting, 2004). Cette compensation pourrait servir à financer les actions de renforcement de la capacité productive.

## **3. Un volet commercial qui favorise l'agriculture et développe les exportations**

### **3.1 Ouverture des marchés ouest-africains : exclure certains produits et différencier le rythme**

L'ouverture des marchés nationaux doit être adaptée aux capacités et incapacités des pays (Busse et al., 2004). Dans ce sens il convient de reconnaître que certains produits ont besoin d'une protection temporaire (Metra Economic, 2004 ; P.C.I. International Consulting, 2004),

dans le but d'accroître leur compétitivité ou de réduire leur sensibilité à la concurrence des produits européens (Ouattara, Balima, 2002 ; PWC, 2005).

Il semble important que les pays de la CEDEAO puissent définir une période de mise en oeuvre plus longue que les douze ans prévus pour réduire et éliminer de façon progressive les entraves aux échanges avec l'UE. Cette période permettra aux productions agricoles sensibles de s'adapter à la nouvelle concurrence (Blein, Hamid, Baillet, 2004), d'adopter des pratiques qui vont la rendre plus performante mais aussi réduire les impacts négatifs sur elle et la population qui dépendent de cette activité. L'identification de ces produits va être un travail difficile car les intérêts des pays de la CEDEAO ne sont pas les mêmes, mais la mise en place d'une union douanière et d'un marché commun rend cette recherche nécessaire.

Les études repèrent plusieurs produits agricoles particulièrement sensibles : les viandes, en particulier celles de porc, de volaille et de bœuf, des légumes (pommes de terre, oignons et tomates), la farine de blé et les huiles. Pour ces produits les auteurs s'accordent sur le fait que le niveau du TEC est insuffisant et qu'il devrait être remonté.

Les études montrent clairement qu'une position défensive est nécessaire pour favoriser le développement de l'agriculture, le principal secteur économique et social de la région, devant être complétée par une position plus offensive sur l'accès au marché de l'UE.

Pour favoriser un APE permettant une protection adéquate des secteurs agricoles et agroalimentaires ouest-africains certains auteurs proposent une révision de l'article XXIV du GATT, qui définit les accords de libre-échange régionaux. Il est proposé en particulier d'introduire la notion de Traitement Spécial et Différencié pour ces accords, de façon à ce qu'ils deviennent de réels instruments de lutte contre la pauvreté (Ochieng, Sharman, 2004 ; GAWU, 2004 ; South Centre, 2005).

#### *Pour développer les exportations : négocier un assouplissement des normes sanitaires et des règles d'origine*

Dans le cadre d'un APE, l'UE prévoit d'offrir un accès sans droit de douane aux exportations de l'Afrique de l'ouest. Les principaux freins réglementaires à l'accès au marché sont les normes SPS et les règles d'origine. Les études préconisent donc que dans le volet commercial de l'APE les Etats ouest-africains négocient un assouplissement de ces deux règlements. Un assouplissement des règles SPS serait compatible avec les accords de l'OMC qui fixe le Codex Alimentarius comme normes plancher. Or il existe une marge importante entre les normes SPS de l'UE et le Codex Alimentarius. Les règles d'origine quant à elles doivent être négociées de façon à permettre l'exportation de produits manufacturés dont toutes les composantes n'ont pas été produites en Afrique de l'ouest (Davenport, 2003 ; GAWU, 2004).

#### **4. Quel est le meilleur scénario APE pour le développement de l'Afrique de l'ouest ?**

Le scénario de libéralisation privilégié par les auteurs repose sur une libéralisation asymétrique et une augmentation du TEC pour les produits les plus sensibles. La plupart des biens agricoles et agroalimentaires susceptibles d'être concurrencés par des importations européennes devraient ainsi être exclus de la libéralisation. La limite de 20% des flux semble accepta-

ble, car elle permet une protection des produits sensibles ou stratégiques et est compatible avec l'article XXIV du GATT. La possibilité d'appliquer ce TEC remanié est souhaitée majoritairement jusqu'à la fin de la mise en œuvre de l'APE, c'est-à-dire 2020 pour tenir compte du différentiel de niveau de développement des deux zones. A l'issue de cette période, la compétitivité du secteur agricole ouest-africain sera évaluée et en fonction des conclusions une libéralisation plus complète pourra être envisagée. Cependant les auteurs soulignent tous que le volet développement de l'APE, c'est-à-dire l'appui par l'UE du processus d'intégration et de renforcement de capacité de la région, doit être conséquent et qu'il est une des conditions pour que l'APE atteigne ses objectifs de développement durable.

Ce scénario semble préférable à un APE libéralisant tous les secteurs économiques qui ne laisseraient pas le temps à l'agriculture de la région de s'adapter. Dans ce cas, les bienfaits de l'intégration régionale seraient annihilés par l'augmentation des importations agricoles européennes.

Le scénario du statu quo, c'est-à-dire de la non signature ne recueille pas non plus l'adhésion des études. Même si le nouveau système de préférences généralisées de l'UE, le SPG+ permet un accès sans droit de douane pour la plupart des produits exportés par l'Afrique de l'ouest, sous réserve de ratification de conventions internationales (Stevens, Kennan, 2005), un APE sera un important stimulant à l'intégration régionale, car il fournira un cadre temporel, avec des échéances et un appui financier et humain de l'UE. De plus certains auteurs soulignent le fait que le coût de la mise aux normes des industries agroexportatrices reposera dans ce cas sur les seuls Etats ouest-africains, aux capacités d'investissement limitées (Kounta, 2004).

Le scénario de la libéralisation asymétrique et de l'augmentation du TEC pour certains produits devrait remporter l'adhésion de l'UE. Il est en effet difficile d'imaginer que cette dernière soutienne un APE qui montre clairement son incompatibilité avec les exigences du développement durable. La mise en oeuvre de ce scénario dépend donc essentiellement de la volonté des Etats ouest-africains, à qui il appartient de négocier avec l'UE et s'ils le souhaitent de relever le niveau du TEC pour certains produits. Le niveau de mobilisation de la société civile ouest-africaine et en particulier des organisations paysannes sera déterminant pour qu'un tel scénario voie le jour.

L'avancée des négociations nécessite des études complémentaires sur des secteurs non étudiés, comme celui du lait. De manière plus générale, il serait utile d'évaluer de manière fine la distorsion de concurrence créée par les soutiens de la PAC aux exportations européennes. Les produits concernés, leur origine, leur système de production et le niveau de financement pourraient être étudiés. Cela permettrait de justifier un niveau de protection adapté ou des compensations financières.

## VI. BIBLIOGRAPHIE

---

### 1.1 Etudes d'impact APE

AO- UE- Pre- trade négociations : Etude sur l'agriculture, Economic Policy Analysis Unit, éd. CEDEAO, Juillet 2003, 109 p.

Bénin- Impact de l'APE avec l'UE sur l'économie, République du Bénin- MEF- DGAE- DIR, Septembre 2004, 91p.

Economic and welfare impacts on the EU-Africa Economic Partnership Agreements, Karingi Stephen et al., UNECA, Mars 2005, 102 p.

Étude préliminaire de l'impact sur le développement durable des accords de partenariat économique (APE) UE- ACP: première phase, PWC, Février 2004, 29 p.

Évaluation de l'impact sur le développement durable (EID) des négociations commerciales des accords de partenariat économique ACP-UE, PWC, Janvier 2003, 72 p.

Etude de l'impact sur le développement durable des APE (SIA ACP – UE), PWC, 2003, 30 p.

Etude sur l'accès au marché dans les négociations entre la CEDEAO et l'UE dans le cadre des APE, Michael Davenport, éd. CEDEAO, Mai 2003, 29 p.

Etude sur la compatibilité des politiques commerciales dans le cadre du processus d'intégration en Afrique de l'Ouest , Cabinet Boubacar BA, éd. CEDEAO, Mars 2003, 82 p.

Etude sur la compatibilité des politiques commerciales dans le cadre du processus d'intégration de l' UEMOA, IRIS, éd. UEMOA, Avril 2003, 58 p.

EU- ACP SIA of the EPAs: Phase 2, PWC, Août 2004, 55 p.

EU-ACP Economic Partnership Agreements: Implication for trade and development in West Africa, Adeola F. Adenikinju, Olumuyiwa B. Alaba, Juin 2005, 20 p.

General Report of the Workshop on „The Impact of ACP-EU Economic Partnership Agreement on ECOWAS countries“, Jean-Cocou KPADE, éd. HWWA, Septembre 2004, 11 p.

GSP Reform: a longer-term strategy (with special reference to the ACP), Dr Christopher Stevens -Jane Kennan, éd. IDS, Février 2005, 39 p.

Guinée- Impact des désarmements tarifaires sur l'agriculture et l'agroalimentaire, Pierre Baris, Arlène Alpha, Thierno Diallo, Bangaly Kouyaté, Moktar Diabaté, éd. DYNAFIV, Mai 2005, 106 p.

Guinée - Etude d'impact d'un APE : Renforcement des capacités en appui à la préparation des Accords de Partenariat Economique, Patrick Sinnott, James McLeod, Norbert Heiser, Maladho Barry, éd. République de Guinée - Union Européenne - METRA Consulting, Avril 2004, 138 p.

Le Tarif Extérieur Commun de la CEDEAO (ECOTrade): Questions à résoudre, J. Dirck Stryker, éd. CEDEAO, Mars 2005, 13 p.

Les APE et le développement durable: Repères pour un contrôle pro développement des négociations, APRODEV- ICTSD, Mai 2005, 34 p.

L'impact des accords de partenariat économique ACP – UE sur les pays de la CEDEAO : une analyse empirique des effets commerciaux et budgétaires, Mathias Busse, Axel Borrmann, Harald Großmann, éd. HWWA, Juillet 2004, 72 p.

Mali - Etude d'impact des APE sur l'économie : Renforcement des capacités en appui à la préparation des APE, Benoît Faivre Dupaigne, Massa Coulibaly, Amadou Diarra, IRAM, Octobre 2004, 156 p.

Négociations commerciales UE- CEDEAO- Accord de partenariat économique régional : Etude sur les biens manufacturés, CEDEAO, Août 2003, 69 p.

New ACP-EU trade arrangements : New barriers to eradicating poverty ?, GAWU, DHS, CIECA, ADEID, GRAPAD, EUROSTEP, éd. EUROSTEP, mars 2004

Niger - Etude d'impact des Accords de Partenariat Economique (APE) sur l'économie du Niger, Roger Blein, Ahmed Hamid, Gilles Baillet, éd. IRAM, Décembre 2004, 167 p.

Préparation d'un Accord de Partenariat Economique Union Européenne - Afrique de l'Ouest - Volume 1 : Diagnostics, Impacts et Recommandations pour le Burkina Faso, P.C.I. International Consulting, éd. Secrétariat ACP - Unité de Gestion des APE, Mars 2005, 126 p.

Qualified Preliminary EU-ACP SIA of the EPAs: Phase One, PWC, Février 2004, 25 p.

Revisiting EPAs and WTO Compatibility, South Centre, Juillet 2005, 32 p.

Sénégal- Enjeux des Accords de Partenariat Economique (APE) entre l'Union Européenne et la CEDEAO, Abdoulaye Kounta, éd. CIRAD- Université Paris-Sud 11, 2004, 68 p.

Sustainability Impact Assessment (SIA) of the EU-ACP Economic Partnership Agreements: Phase 2, PWC, Février 2005, 158 p.

Sustainability Impact Assessment (SIA) of the EU-ACP Economic Partnership Agreements, PWC, Janvier 2004, 142 p.

Sustainability Impact Assessment (SIA) of trade negotiations of the EU-ACP Economic Partnership Agreements, PWC, Janvier 2003, 72 p.

Sustainability impact assessment( SIA) of the EU- ACP Economic Partnership Agreements: West Africa agro Industry, PWC, Juillet 2005, 70 p.

The Role and Impact of Economic Partnership Agreements (EPAs) on African ACP countries, Lia Pozzi- David Latta- Thomas Messerli, Juin 2004, 28 p.

Why EU-ACP Economic Partnership Agreements pose a threat to Africa's development, Cosmas Ochieng -Tom Sharman, éd. ACTION AID, 2004, 40 p.

## **1.2 Bibliographie complémentaire**

**CHEIK Ly, RENARD J.F.**, Fév. 2004, Le secteur de l'élevage et l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, note provisoire, CIRAD

**KONING Niek et al.**, Fair trade in tropical crops is possible, International commodity agreement revisited, Wageningen UR North-South Centre, Juin 2004

**Damon J., Igué J.O., 2003**, L'Afrique de l'Ouest dans la compétition mondiale, quels atouts possibles, Ed. Karthala, 487 p.

## Annexes

### Annexe 1 : Droits de douane appliqués dans l'espace CEDEAO-Mauritanie pour certains produits agricoles (%)

Produits	TEC de l'UEMOA	Cap Vert	Gambie	Ghana	Guinée	Mauritanie	Nigeria
Pommes de terre	20	35,45	18	39,29	17	5	100
Tomates (fraîches ou réfrigérées)	20	10	18	20	17	10	100
Oignons (frais ou réfrigérés)	20	25,69	18	20	17	10	100
Concentré de tomate (vente en gros)	10	10		20	17	13	
Conserves à base de tomate	20	10	10-18	20	17	13	
Céréales (non spécifiées)					17 - 24		
Blé	5	5	18	20	7		5
Préparation de céréales					17-32		
Farine de blé	20	15	18	40		5	Interdiction d'importation
Pâtes alimentaires	20	37,92	18	20		20	
Pain, gâteaux, biscuits	20	42,12	18	40		20	
Viande (non spécifiées)					2 - 17		
Viande de bœuf	20	50	18	20		20	Interdiction d'importation
Viande de volaille	20	50	18	39,31		20	Interdiction d'importation

Source : PWC, 2005

Annexe 2: impact de la libéralisation sur les finances des Etats,  
(Busse et al., 2004)

Pays	Scénario	Baisse des taxes à l'importation			
		Millions US\$	% du total des taxes à l'importation	% of total des recettes publiques <sup>2</sup>	% du PIB
Bénin	Faible	26,7	46,0%	8,3%	1,13%
	Moyen	27,6	47,4%	8,6%	1,16%
	Elevé	28,3	48,7%	8,8%	1,19%
Burkina Faso	Faible	16,8	45,0%	5,4%	0,68%
	Moyen	17,5	46,8%	5,6%	0,71%
	Elevé	18,2	48,5%	5,8%	0,73%
Cap Vert	Faible	23,5	78,0%	19,4%	3,99%
	Moyen	24,0	79,9%	19,8%	4,09%
	Elevé	24,5	81,5%	20,2%	4,17%
Côte d'Ivoire	Faible	81,2	54,4%	4,5%	0,78%
	Moyen	82,9	55,5%	4,6%	0,80%
	Elevé	84,3	56,5%	4,6%	0,81%
Gambie	Faible	13,5	63,8%	21,5%	3,47%
	Moyen	13,8	65,0%	21,9%	3,54%
	Elevé	14,0	65,8%	22,1%	3,58%
Ghana <sup>1</sup>	Faible	80,3	58,7%	9,1%	1,61%
	Moyen	90,8	66,4%	10,3%	1,82%
	Elevé	102,4	74,9%	11,6%	2,06%
Guinée	Faible	16,3	50,6%	4,8%	0,55%
	Moyen	16,7	51,6%	4,9%	0,56%
	Elevé	17,0	52,7%	5,0%	0,57%
Guinée-Bissau	Faible	2,14	65,2%	5,5%	1,08%
	Moyen	2,16	65,8%	5,6%	1,09%
	Elevé	2,18	66,3%	5,6%	1,09%
Mali	Faible	16,0	34,3%	3,7%	0,60%
	Moyen	16,6	35,6%	3,8%	0,63%
	Elevé	17,1	36,7%	3,9%	0,65%
Mauritanie	Faible	11,4	47,8%	6,1%	1,13%
	Moyen	11,8	49,3%	6,3%	1,17%
	Elevé	12,1	50,5%	6,5%	1,20%
Niger	Faible	6,3	28,3%	3,5%	0,32%
	Moyen	6,6	29,6%	3,6%	0,34%
	Elevé	6,9	30,8%	3,8%	0,35%
Nigeria <sup>1</sup>	Faible	460,1	49,7%	2,4%	1,12%
	Moyen	487,8	52,7%	2,5%	1,19%
	Elevé	512,8	55,4%	2,6%	1,25%
Sénégal	Faible	85,8	58,6%	10,4%	1,85%
	Moyen	87,9	60,0%	10,7%	1,89%
	Elevé	89,7	61,3%	10,9%	1,93%
Togo	Faible	12,5	41,8%	7,2%	0,99%
	Moyen	12,9	43,2%	7,4%	1,02%
	Elevé	13,3	44,6%	7,6%	1,06%

Source: calcul du HWWA, Notes: <sup>1</sup>2000, <sup>2</sup>à l'exclusion des subventions.

Annexe 3 : Elasticité de différents produits (PWC, 2005)

	Elasticité à court terme	Elasticité à long terme
<b>Oignon</b>	-1	-1,4
<b>Bœuf</b>	-1	-1,4
<b>Volaille</b>	-1,5 à -1,7	-1,9

	UEMOA		Non membre de l'UEMOA	
	Elasticité à court terme	Elasticité à long terme	Elasticité à court terme	Elasticité à long terme
Blé	0	0	-1	-1,4
Pomme de terre	-1,2 à -1,4	-2	-0,5 à -0,7	-1,6

**Annexe 4 : impact de la suppression des droits de douane sur les importations en provenance de l'Union Européenne, PWC, 2005, p. 44**

	<b>UEMOA</b>	<b>Cap Vert</b>	<b>Gambie</b>	<b>Ghana</b>	<b>Guinée</b>	<b>Mauritanie</b>	<b>Nigeria</b>
<b>Oignons</b>							
Importations totales de l'UE en tonnes (2003)	93138,10	1765,00	7384,80	179,80	14410,00	13243,10	45,00
Importations totales si libéralisation totale	108664,22	2118,00	8953,33	209,77	16503,77	14446,90	67,50
Augmentation en tonnes	15526,12	353,00	1568,53	29,97	2093,77	1203,80	22,50
<b>Pommes de terre</b>							
Importations totales de l'UE en tonnes (2003)	61483,20	8936,40	3625,70	2839,40	874,90	24109,70	202,30
Importations totales si libéralisation totale	71732,45	11253,61	4395,80	3636,14	1002,02	25257,32	303,45
Augmentation en tonnes	10249,25	2317,21	770,10	796,74	127,12	1147,62	101,15
<b>Viande bovine</b>							
Importations totales de l'UE en tonnes (2003)	4037,00	5,70	2,30	1400,70	155,70	52,00	0,00
Importations totales si libéralisation totale	4709,97	7,60	2,79	1634,20	178,32	60,67	0,00
Augmentation en tonnes	672,97	1,90	0,49	233,50	22,62	8,67	0,00
<b>Viande de volaille</b>							
Importations totales de l'UE en tonnes (2003)	106614,10	2327,10	1580,00	14634,30	3353,70	5333,30	743,60
Importations totales si libéralisation totale	124386,67	3102,72	1915,59	18740,68	3840,99	6222,36	1115,40
Augmentation en tonnes	17772,57	775,62	335,59	4106,38	487,29	889,06	371,80

Annexe 5 : impact potentiels d'une libéralisation totale sur l'importation en provenance de l'Union Européenne de certains produits, PWC, 2005, p. 45

	Oignons	Pommes de terre	Viande bovine	Viande de volaille	Total
Augmentation (tonnes)	20,797.70	15,509.19	940.14	24,738.32	
Augmentation (%)	15.98	15.19	16.63	18.38	
Augmentation ('000 euros)	3,834.68	2,476.69	926.77	16,634.84	23,872.99